

# Enterrement à... très haut débit

Le dernier lieu à la mode Outre-Rhin : le cimetière. Mais il s'agit de cimetière en ligne... <http://www.emorial.de> compte déjà près 10.000 tombes virtuelles, alors qu'il n'a ouvert ses portes qu'en avril dernier.

On y croise des personnalités célèbres, tels Charles Lindbergh, Yves Saint Laurent, Sydney Pollack, Charlton Heston ou Marcel Marceau. Les criminels de guerre ou, de manière générale, tous les personnages qui risqueraient de troubler le repos des âmes virtuelles, ne sont, eux, pas les bienvenus.

## **19 euros**

Pour créer une tombe virtuelle, il suffit de s'enregistrer et de donner les infos de base sur le défunt : nom prénom, date et lieux de naissance et de mort. Il est également possible de mettre en ligne un texte racontant les exploits du disparu. Pour 19 euros, le site propose un service complet permettant d'honorer le défunt : deux mégabits d'espace pour des photos, cinq minutes pour les données audiovisuelles et une adresse web personnalisée!

Au pied des tombes, une bougie virtuelle s'éteint lentement. D'un clic, on peut en allumer une autre, qui se consume pour une semaine. L'utilisateur peut également choisir s'il souhaite donner à tous la possibilité de visualiser la tombe ou pas.

Ce site n'est pas le premier à débarquer sur le créneau de la commémoration 'on line', constatait récemment le site internet de *La Stampa*. Ainsi, au Royaume- Uni, des municipalités, comme Liverpool, Cambridge, Nottingham, offrent des services qui permettent de suivre via des webcams les cérémonies d'incinération dans les crématoriums, cf. <http://www.dailymail.co.uk>. Pourquoi pas... Après tout, le cimetière virtuel est un site, virtuel comme tant d'autres...